

ragés, tant l'opposition était forte. Il ne fallait pas songer pour le moment à voir passer le bill. — « Et cependant, dit sœur Irène en recevant ce message, il faut qu'il passe, c'est absolument nécessaire. » Elle alla trouver saint Joseph et lui *parla sérieusement*. Saint Joseph était représenté dans la maison par une belle statue près de la porte d'entrée, dans le vestibule, à l'intérieur. Sœur Irène lui mit une plume à la main, en lui disant qu'elle resterait là jusqu'à ce que le bill fût signé. Pendant plusieurs semaines et même, je crois, des mois, on vit saint Joseph armé de son porte-plume, et les sœurs, en passant devant lui, ne pouvaient s'empêcher, dit-on, d'effleurer un sourire ; ce qui n'empêchait pas qu'on priât beaucoup.

Un jour que les religieuses étaient en récréation, non loin de la statue du Saint, elles entendirent un bruit sur le pavé.

L'une d'elles regarda et vit que la plume était tombée à terre ; elle la ramassa et la porta à la supérieure. — « Très bien, mes sœurs, » dit sœur Irène, « remercions maintenant saint Joseph ; notre bill est signé. »

Le fait est qu'une heure plus tard on apportait un télégramme à la porte. Il était daté d'Albany. Il disait simplement que le bill venait d'être signé.

R. P. COTHONAY, *dominicain,*  
*Missionnaire aux Etats-Unis*

### Profession Religieuse

**S**A Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal a présidé, jeudi, le 16 février, une cérémonie de vêtue et de profession religieuse à la Congrégation de Notre-Dame.

Les nouvelles professes sont les sœurs Sainte-Léonille, Saint-Abercius, Sainte-Lydie, Saint-Fulbert, Sainte-Marie des Miracles, Sainte-Marie-Norbert, Saint-Gérald, Saint-Samuel, Saint-Raymond de Pennafort, Saint-Pierre de Séville, Saint-Stanislas des Anges, et les sœurs Brault, Labonté et Dooley.

Dix-huit postulantes ont revêtu l'habit de la Congrégation.

La messe a été célébrée par M. l'abbé C. LaRocque, curé de Saint-Louis-de-France, Montréal.

Mgr l'archevêque a prononcé une touchante allocution de circonstance.